

Avec votre Conseiller commercial Renault, vous avez choisi votre véhicule d'occasion.

Faites le choix de la tranquillité avec l'extension de garantie occasions **STANDING**



STANDING L'extension de garantie essentielle

Avec l'extension de garantie **STANDING**, les organes essentiels de votre véhicule sont couverts.

Quels sont les véhicules concernés ?

Les véhicules d'occasion acquis dans le réseau Renault ou Dacia :

- Avec ou sans garantie Renault Occasions ou Dacia Occasions (Garantie 12 mois maximum),
- Âgés de + d' 1 an et de - de 10 ans,
- Dont le kilométrage à la livraison n'exède pas 150 000 km.

Que vous apporte **STANDING** ?

- **Une garantie en cas de panne sur les organes essentiels** : moteur, boîte, pont, transmission, ...
- Les véhicules de moins de 7 ans d'âge bénéficient d'une couverture complémentaire sur les organes suivants : circuit électrique, freinage, embrayage, alimentation en carburant, direction, climatisation, vanne EGR ... (Liste des pièces garanties : voir tableau ci-contre).
- Une **couverture** possible jusqu'au 11^e anniversaire de votre véhicule.
- **Une assistance complète** Renault Assistance ou Dacia Assistance 24h/24 en France et en Europe pour toute panne couverte.

Vous pouvez souscrire à l'extension de Garantie Occasions **STANDING** :

- Avec votre crédit Diac occasions et sur la même durée. La prime est intégrée à la mensualité du crédit.
- Au comptant ou mensuellement en choisissant la durée d'extension de garantie souhaitée : 12, 24, 36, ou 48 mois.

STANDING : SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Couverture	Garantie ESSENTIELLE moteur, boîte et pont étendue * Couverture complémentaire sur VO < 7 ans
Véhicules	Véhicules d'occasion de + d' 1 an et de - de 10 ans d'âge et - de 150 000 Km
Garantie Renault Occasions ou Dacia Occasions	0, 3, 6 ou 12 mois
Durée du contrat	<ul style="list-style-type: none"> • Avec financement DIAC : durée du financement (Primes intégrées aux mensualités). • Sans financement DIAC : 12 à 48 mois (Paiement comptant ou mensuel)
Taux de vétusté appliqué sur les pièces garanties	Barème contractuel prédéfini : De 100 000 à 120 000 Km : 20 % De 120 001 à 150 000 Km : 40 % Au-delà de 150 000 Km : 50 % Au-delà de 180 000 Km : vétusté à dire d'expert
Cessation de la garantie	Au 11 ^e anniversaire du véhicule.

* Liste des pièces garanties : voir tableau ci-contre.

Diac SA, Établissement de crédit et Intermédiaire d'Assurances au capital de 61 000 000 d'euros. Siège social : 14 avenue du Pavé-Neuf – 93168 Noisy-le-Grand Cedex – Siren 702 002 221 RCS Bobigny – N° Orias : 07 004 96 www.orias.fr - MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD. Société anonyme au capital de 537 052 368 euros. RCS Le Mans 440 048 882. Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances dénommées ensemble MMA, assureur de la panne mécanique.

5 BONNES RAISONS DE GARANTIR VOTRE VÉHICULE D'OCCASION

Vous venez de choisir votre véhicule d'occasion dans le réseau Renault et nous vous en remercions.

Vous souhaitez bénéficier d'une garantie sur une longue durée et rouler en toute tranquillité.

Vous avez raison.

Renault vous propose de souscrire à la formule d'extension de garantie **STANDING** spécialement adaptée aux véhicules d'occasion.

STANDING vous apporte :

01 **Tranquillité**
Jusqu' à 5 ans de garantie possible.

02 **Sécurité**
Une couverture mécanique complète.

03 **Simplicité**
Votre prime peut être intégrée à la mensualité de votre crédit Diac = 1 seul prélèvement.

04 **Économie**
Fini les dépenses imprévues.

05 **Qualité**
Prise en charge assurée par le réseau Renault (Assistance et réparation).

Découvrez l'extension de garantie **STANDING** et parlez-en à votre Conseiller Commercial !

STANDING : TABLEAU DES ORGANES COUVERTS

		STANDING	
Moteur	Bloc cylindre	•	
	Culasse assemblée	•	
	Culbuteur	•	
	Soupape	•	
	Guide	•	
	Joint de culasse	•	
	Poussoir	•	
	Arbre à cames	•	
	Galet / tendeur	•	
	Rupture de courroie de distribution	•	
	Couronne de démarreur	•	
	Volant moteur	•	
	Pompe à huile	•	
	Piston et segment	•	
	Axe de piston	•	
	Coussinet	•	
	Vilebrequin	•	
	Palier	•	
Support moteur	•		
Boîte de vitesse	BOÎTE MANUELLE		
	Arbres		•
	Roulements		•
	Levier et biellette de commande interne		•
	Différentiel		•
	Pignons		•
	BOÎTE AUTOMATIQUE		
	Pompe à huile		•
	Bagues		•
	Arbres		•
	Distributeur hydraulique		•
	Différentiel		•
	Convertisseur de couple		•
	Vannes et soupapes		•
Régulateur		•	
Pistons de freins		•	
Plateaux de pression		•	
Roulements		•	
Levier et câble de sélection		•	
Système de commande électronique		•	
Pignons		•	
Circuit électrique	Démarreur		•
	Alternateur		•
	Régulateur		•

		STANDING	
Boîte de transfert et pont AR	Carters (casse liée à un organe interne de la boîte)		•
	Organes internes		•
Transmission	Arbre de transmission		•
	Bague		•
	Arbre de roue		•
	Cardan		•
Système d'alimentation en carburant	Turbocompresseur		•
Freinage	Maître-cylindre		•
Couverture complémentaire sur véhicules de moins de 7 ans d'âge			
Circuit électrique	Moteur et mécanismes d'essuie-glaces		•
	Moteur et mécanisme de lève-vitres		•
	Bobine d'allumage		•
Système d'alimentation en carburant	Pompe d'alimentation		•
	Pompe d'injection		•
	Calculateur d'injection (hors reprogrammation)		•
Direction	Direction assistée		•
	Pompe hydraulique		•
Freinage	Colonne de direction		•
	Système ABS (uniquement bloc hydraulique)		•
Embrayage	Capteur de roues et calculateur		•
	Cylindres émetteur et récepteur		•
Autres équipements	Dispositif de climatisation (système de commande électrique, condenseur, compresseur, déshydrateur hors charge, ventilateur)		•
	Vanne EGR		•

Organe couvert par l'extension de garantie **STANDING** •

Véhicules exclus :

- Véhicules destinés au transport de personnes ou marchandises à titre onéreux, à usage de taxi, auto-école, ambulance, voiture sanitaire, voiture de place, location courte durée.
- Véhicules destinés à des épreuves sportives, courses ou compétitions.
- Voitures dont la valeur à neuf est supérieure à 85 000 euros (Marques Renault/Dacia/Nissan/Infiniti) ou 55 000 euros (autres marques).
- Véhicules électriques, GPL, GNV, hybrides ou à bicarburant.
- Véhicules fabriqués à moins de 300 exemplaires, prototypes.
- Véhicules de certaines marques de luxe.

Limites d'indemnisation :

- Coefficient de vétusté sur les pièces garanties :
 - De 100 000 à 120 000 Km inclus : 20 %
 - De 120 001 à 150 000 Km inclus : 40 %
 - Au-delà de 150 000 Km : 50 %
 - Au-delà de 180 000 Km : vétusté à dire d'expert.

- Plafond d'indemnisation : Valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre.